

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 du Mois Thermidor.

Ère vulgaire.

Lundi 4 Août 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, du Commerce, &c., n<sup>o</sup>. 1499. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égareront, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au 1<sup>er</sup> du mois suivant (nouveau style).

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*De Philadelphie, le 5 juin.*

Sous peu de jours M. Murrè doit mettre à la voile pour l'Europe, où il se rend pour remplir les fonctions de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique auprès de la République française.

Trente des bâtimens qui étoient sortis de ce port le 25 mai, pour se rendre en Europe, avoient déjà doublé tous les caps avant la nuit de mardi dernier.

D'après le vœu des deux chambres, l'ajournement du congrès est encore renvoyé à lundi prochain.

*Réponse de Georges Hammond à la lettre de Edme Randolph, insérée dans notre numéro.*

*Philadelphie, le 22 mai.*

En réponse à votre lettre du 20 courant, qui ne m'est parvenue que hier après-midi, je crois nécessaire de vous prévenir d'avance, que quelle que soit mon opinion relativement à la manière dont vous avez cru devoir me l'adresser personnellement en cette occasion, il n'est pas dans mon intention d'en conserver la moindre animadversion, mais d'examiner avec franchise & modération le sujet de votre lettre.

Quoique je ne puisse jamais reconnoître le droit qu'a votre gouvernement de requérir de moi une explication si cathégorique sur les mesures émanées du gouverneur du Canada, sur les actions duquel je n'ai aucune inspection, & de la conduite duquel je ne suis nullement responsable, je veux cependant admettre l'authenticité du discours que vous attribuez au gouverneur-général des possessions de sa majesté dans le nord de l'Amérique; mais afin d'assurer le sens précis du seul passage de ce discours que vous rapportez dans votre lettre, & dont vous avez donné une citation partielle, je rapporterai ce passage ici en son entier :

*Enfans,*

« Depuis mon retour, je ne trouve pas apparence de ligne

de démarcation; & d'après la manière avec laquelle le peuple des Etats-Unis agit & parle de ce côté, & ce que j'apprends de leur conduite sur mer, je ne serois pas surpris si nous étions en guerre avec eux dans le courant de l'année, & alors la ligne de démarcation doit être tracée par les guerriers ».

Par le contenu de tout ce passage, il est évident que lord Dorchester étoit persuadé que l'agression qui devoit nous mettre en état d'hostilité viendrait des Etats-Unis. Et quant à nos représentations sur l'état de Vermont, elle n'étoient pas mal fondées; car, malgré l'assurance positive que j'ai reçue de votre prédécesseur, en date du 9 juillet 1792, en réponse à ma lettre du 5 du même mois, sur la détermination du gouvernement général, pour empêcher & réprimer les usurpations que l'état & les individus de Vermont ont commises sur le territoire occupé par les garnisons de sa majesté, je vous affirme avec certitude que non-seulement ces hostilités n'ont point été réprimées en aucune manière, mais que tout récemment on y a encore commis de nouvelles infractions, ainsi que sur le territoire voisin. Si mon assertion avoit besoin de quelques preuves, je vous ferois observer que quoiqu'il se soit passé 50 jours entre ma lettre, en date du 10 mars 1794, sur ce sujet, & votre réponse du 29 avril, vous n'avez pas essayé de nier les faits que j'y exposois, & que je vous répète encore.

Quant à la déclaration que vous faites, « que le gouverneur Simcoe a été au bas des cascades du Miami, accompagné de trois compagnies d'un régiment anglais, dans l'intention d'y construire un fort ». Je n'ai aucune connoissance qu'un tel événement se soit passé récemment. Mais en supposant que l'avis soit certain, tout dépend de la place. On nous assure que l'on avoit l'intention de construire ce fort, & si c'étoit dans le dessein de protéger les sujets de sa majesté, résidans dans le district du fort du Détroit, ou d'empêcher cette forteresse d'être inquiétée par l'approche de l'armée américaine, & dans l'un ou l'autre cas, j'imagine que l'arrangement définitif sur cette discussion entre les deux nations, le terminera positivement. Mais cependant, pour rectifier quelques avis inexacts que vous auriez pu avoir reçus, ou pour éviter quelques ambiguïtés relatives à ces événemens,

j'envoie de suite copie de votre lettre & de ma réponse au gouvernement général de sa majesté, dans le nord de l'Amérique, au gouverneur du Canada & aux ministres de sa majesté en Angleterre, pour leur conduite respectueuse.

(La suite à demain.)

## P O R T U G A L.

— De Lisbonne, le 4 juin.

Il y a quelques jours que la reine a été frappée d'apoplexie. On ne compte point sur son rétablissement.

Les cours mettent une forte d'humeur à soutenir leurs entreprises, lors même que les évènements en ont démontré les vices ou l'absurdité. En conséquence celle de Madrid, qui n'a pu réussir à faire de nouvelles levées de troupes pour pousser la guerre vers les Pyrénées, a demandé de nouveau à la nôtre le renfort de quelques compagnies qui doivent s'embarquer pour Barcelonne, & de-là pénétrer, s'il est possible, dans le Roussillon : quelques bâtimens armés doivent servir d'escorte à ces troupes. Il est bien décidé cependant que le roi de toutes les Espagnes se trouve réduit à ne plus faire qu'une guerre défensive contre la France, & en cela il ne fait qu'imiter les autres puissances de la coalition.

Les corsaires algériens n'ont pas encore reçu les ordres de Pitt pour suspendre la chasse qu'ils ont été chargés de donner aux navires des États-Unis. Ces jours derniers un algérien a poursuivi un américain jusques à peu de distance de notre port.

## F R A N C E.

De Paris, le 17 thermidor.

Les représentans du peuple à Bruxelles ont proclamé la réunion de cette ville à la république française.

Les machinations de Robespierre enveloppoient non-seulement tout l'intérieur de la république, mais elles aiment encore les espérances des ennemis du dehors, de parvenir au but de détruire le nouveau gouvernement français. Il faut s'attendre à connaître dans peu les menées de cet ambitieux, qui sûrement s'étayait dans ses projets liberticides de l'assistance de quelques-uns de nos ennemis. L'espece d'aphixie où la terreur qu'il répandait par-tout avoit jeté une partie intéressante de la nation, celle des vrais patriotes, a cessé, & ses suppôts, connus & dévoilés, vont enfin être forcés de dire la vérité : il en résultera des avantages inappréciables pour la chose publique.

On ne peut se dissimuler qu'il existe encore des malveillans qui, non contents d'entraver la marche du gouvernement, cherchent à désoler les patriotes par des nouvelles fausses & controuvées qu'ils désirent avec l'air de mystère, & qu'ils plaient d'un vernis d'intérêt public. Les rapports suivans de nos généraux prouvent la perfidie & la fausseté de ces mauvais citoyens.

Les représentans du peuple près les armées du Rhin & de la Moselle, à la convention nationale.

Riouvillle, le 13 thermidor.

Citoyens Collègues,

Nous avons reçu votre proclamation relativement aux nouvelles conspirations que vous avez déjouées : nous venons

de la transmettre à l'armée. Que tous les traîtres tombent ! que tous les tyrans soient anéantis ! C'est, n'en doutez pas, le vœu unanime de tous ceux qui versent ici leur sang pour la patrie. Ce sang ne coule pas pour quelques conspirateurs, mais pour la liberté, pour l'égalité, pour la république indétruisible. Périront quiconque voudra usurper la puissance qui n'appartient qu'au peuple ! Périront quiconque voudra s'élever au-dessus du niveau de l'égalité ! C'est ainsi que nous votons avec vous ; c'est ainsi que voteront les armées triomphantes. Tant de héros morts pour la patrie, n'auront pas cet affont : que la terre qu'ils ont affranchie, retombe sous la verge d'un maître.

Signé, Hants, Bourbotte, Goujon.

Le général en chef de l'armée du Nord au comité de salut public.

Anvers, le 12 thermidor, l'an 2<sup>e</sup>. de la république française.

## C I T O Y E N S,

Vous êtes sans doute déjà informés que le général Moreau s'est emparé avant-hier de l'isle de Cassandria, qu'il y a pris 70 pièces de canon, dont au moins un tiers de bronze, de tous les caissons, voitures. La possession de cette isle met l'ennemi dans l'impossibilité de rien évacuer de l'Ecluse, & j'espère que bientôt cette forteresse tombera au pouvoir de la république, avec tout ce qu'elle contient. Il y a, selon tous les rapports, une artillerie nombreuse, beaucoup de troupes & de munitions. Toutes les troupes employées à cette expédition, s'y sont signalées à l'envi. Le passage du Coxyche leur en a fourni une belle occasion : le détroit est large d'environ 100 pieds, & profond de 9 à 10. Tous les moyens pour le franchir consistoient en quelques bateaux, & la bravoure des républicains, qui a déjà suppléé à tant d'autres ; elle n'a pas été en défaut cette fois, & huit compagnies de grenadiers se sont avancées sur le canal, y ont descendu les bateaux, & s'y sont précipités malgré le feu terrible qui partoît de derrière la digue, de la rive opposée. Beaucoup d'entr'eux n'y trouvant pas place, je sont jetés à la nage, & aidoient à diriger les bateaux. Les chasseurs du Mont-Cassel, & les carabiniers du 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère ont fait la même manœuvre ; elle a paru si facile à l'ennemi, qu'il en a été effrayé, & s'est enfui sur Ysendik, abandonnant canons, tentes & bagages. Un des bateaux a été rempli de caonniers, qui, à leur arrivée sur la rive opposée, ont trouvé tout de suite des canons & munitions pour donner la chasse à ceux qui venoient de les abandonner. Notre perte en hommes n'a pas été proportionnée à la hardiesse de l'entreprise.

Je dois vous transmettre les noms de quelques braves qui se sont particulièrement distingués. Les citoyens Bernard, caporal, Beugny & Ventre, sergens, ont conduit à la nage neuf ou dix bateaux ; le citoyen Bouilli, capitaine des carabiniers, s'est tenu à découvert sur le bord du canal, tirant des coups de carabine sur les canonniers d'une batterie qui faisoit un feu continu, jusqu'au moment où il a pu passer, ce qu'il a fait un des premiers.

Signé, PICHEGRU.

Richard, représentant du peuple près l'armée du Nord, à ses collègues, composant le comité de salut public.

Ostende, le 12 thermidor.

Le général en chef a dû vous écrire la prise hardie de

l'île de Cassandria. Vous savez que nos soldats se sont précipités à la nage, au milieu d'un courant rapide & sous le feu des redoutes hollandaises, & par le courage qui n'appartient qu'à des républicains; ils ont glacé de terreur les satellites des despotes de la Haye, qui ont abandonné 70 pièces de canon, la plupart en bronze, & beaucoup de tentes & autres effets militaires.

Cette île coupe toute retraite à la garnison du fort l'Écluse & la brigade du général Windam, placée vis-à-vis Fleissingue, intercepte la navigation de l'Escaut, & menace la Zelande d'une prochaine invasion.

Je ne puis vous laisser ignorer un fait que le général de division Moreau n'a pas écrit au général en chef, parce qu'il lui étoit personnel. Comme il commandoit le passage & donnoit les ordres sur le bord, il voit un petit bateau emporté par le courant & déjà submergé; il se jette à la nage & ramène à terre un brave capitaine de grenadiers qui étoit déjà sous l'eau. Je vous citerai le citoyen Bonnet, son aide-de-camp, qui, le premier, a traversé le fleuve à la nage; mais on ne peut donner trop d'éloges à toute la troupe. Les soldats ont attaché ensemble leurs mouchoirs & leurs cravattes pour former des cordages pour diriger les bateaux, & d'autres les pousoient en nageant. Elle a porté, dans cette occasion, au plus haut degré l'énergie & l'impétuosité républicaine.

Signé, Laurent.

#### CONVENTION NATIONALE.

*Fin du rapport fait par Barrère, dans la séance du 13 thermidor, au nom du comité de salut public.*

Ce n'est pas le seul des commissaires exécutifs nationaux qui a fait servir l'autorité nationale à la perte de la république; un autre dont l'honorable destination est de répandre, au nom de la république, la bienfaisance dans les campagnes, les secours dans les hospices, les soins & l'abondance dans les hôpitaux militaires; Lerebours, commissaire des secours publics, a abandonné le soin des défenseurs de la liberté, des indigens, des vieillards, pour s'occuper de la perte de son pays. Il a mieux aimé servir les conspirateurs hypocrites que répandre les bienfaits nationaux; il a préféré une faction à la patrie.

Ce ne sont pas de simples relations qu'il a eues avec les chefs de la trame; c'est une participation directe, c'est une calomnie atroce, c'est une mesure parricide dont nous l'accusons.

Lerebours sort de la maison nationale de la commission, le matin 9: il dit qu'il court au comité de salut public; il visite les conspirateurs, & attend le moment décisif. Le signal étoit donné de se rendre à la commune: il y court. Comment pénétrer? La contre-révolution n'avoit pas eu le tems de faire les cartes d'entrée: il présente son porte-feuille de travail au comité de salut public; il se désigne comme apportant dans ce porte-feuille les preuves du complot tramé par les deux comités pour faire périr tous les patriotes qui ont fait le 10 août, si célèbre dans les annales de la liberté & de la révolution républicaine. A ces mots, l'indignation générale l'introduit au conseil-général: il prend place; il y délibère: il est membre du comité d'exécution, & il écrit plusieurs lettres aux sections. Celle-ci est arrêtée; elle étoit adressée à la section sur laquelle logeoit Robespierre. Voici la lettre sur laquelle sont écrites les deux lettres RB, premières lettres de ce complot; c'est un conspirateur cruel & astucieux. La voici: «*Section de la commune, qui ne voit dans le danger de la répu-*

blique que les fonctionnaires d'une commune, & dans les dangers révolutionnaires, d'autre point de réunion que la maison commune. La nation n'est rien pour ce commissaire traître: l'autorité que la France lui donne, il la tourne contre elle; & les représentans du peuple, réunis dans cette enceinte, ne sont par lui désignés que par le nom de traitres.

Je ne parlerai aujourd'hui que d'un seul; mais il importe à la valeur de nos armées que ces faits soient connus. Le courage des François en détruira l'effet dangereux.

Robespierre a dit, dans son discours séditieux, que l'on agissoit à l'armée du Nord comme du tems de Dampierre. Voyons à qui peut convenir cette imputation terrible.

Le comité a ordonné, par une correspondance forte & continue, de poursuivre sans relâche les ennemis, les hordes étrangères, sur toutes les frontières, & sur-tout sur celle du Nord, où sont les plus atroces ennemis de la France, les Anglois & les Autrichiens. Richard & Choudieu ont secondé de toutes leurs forces les mesures indiquées par le comité, & qui ont rendu à la république la Belgique & la West-Flandre. Eh bien! Robespierre a attaqué au comité, à plusieurs reprises, le zèle de Richard & Choudieu; il a suspecté leur zèle à milieu des victoires; & l'on fait que Robespierre ne les aimoit pas, ces victoires; qu'il n'en a jamais partagé ni l'enthousiasme ni les applaudissemens.

Qu'importent les succès militaires aux conspirateurs contre leur patrie? Ces succès ne fondent que la république qu'ils ne veulent pas; il leur importe bien mieux de paralyser la victoire ou de raconter les revers. C'est alors qu'on les voit s'agiter & grossir leur puissance de tous les maux publics, & assurer leurs succès par toutes les inquiétudes des citoyens. C'est au milieu des défaites qu'un complot vaste & profond contre les comités peut réussir, parce qu'il peut plus sûrement, après les avoir renversés, mettre la main sur l'empire; c'est en racontant des revers des armées, des batailles perdues, que le mécontentement est excité avec d'horribles espérances, que le feu de la guerre civile est allumé avec succès.

Mais non, les armées par leurs triomphes constants, ont fatigué, impatienté les conspirateurs; il a fallu enchaîner leur courage, refroidir leur fureur contre les anglais.

Des lettres arrivées au comité du Nord, près Anvers, nous annoncent qu'on avoit reçu dans ces légions victorieuses des inspirations funestes, semées par des agens secrets venus de Paris: ils annonçoient artificieusement une trêve signée entre nous & les ennemis: une trêve entre des esclaves & des hommes libres! une trêve entre des assassins & des républicains! & cependant plusieurs corps de troupes n'ont pas fait feu sur les ennemis pendant trois jours. Elle étoit donc habilement préparée, cette secousse, cette commotion terrible qu'on devoit donner à la représentation nationale; la stagnation des affaires, la suspension d'armes, les leures de la paix, tout devoit être mis en jeu pour tout disposer au succès de la contre-révolution méditée. Mais bientôt les réponses secrètes du comité de salut public aux armées, ont restitué la victoire à l'armée du Nord. Je viens vous annoncer un nouveau succès au milieu de ces entraves momentanées, & l'on diroit que le génie de la liberté a voulu couronner vos derniers travaux révolutionnaires, en les décorant par de nouveaux succès. Ainsi, tandis que les conspirateurs contre la république descendent au cercueil par le chemin de l'infamie, l'armée du Nord montoit au fort Lillo, & ne pouvoit plus retrouver sur ses pas les anglais fugitifs, couverts leur défaite par des inondations, & faite à maudire leur présence au pays même pour lequel ils se disoient armés.

(Présidence du citoyen Collot d'Herbois.)

Suite de la séance du 15 thermidor.

Lacroix, de la Marne, fait décréter que la collection de sculptures & gravures, qui appartenait à la ci-devant académie de peinture, sera conservé comme monument historique de l'art.

Sur la proposition de Barras, la convention décrète que les comités de la guerre & de salut public présenteront un citoyen pour remplir les fonctions de général de la 17<sup>e</sup> division : les comités de la guerre & de sûreté générale sont chargés d'examiner la conduite de ceux qui avoient cumulé deux commandemens sur la tête du traître Hanriot.

L'administration du district de Lille envoie une adresse de félicitation. Les canonnières, les gendarmes à cheval de la 29<sup>e</sup> division, les pompiers, félicitent aussi la convention nationale.

Héron, ci-devant agent du comité de sûreté générale, avoit un domestique, nommé Baptiste, qu'il envoyoit dans les départemens pour faire des arrestations : on assure que ce Baptiste a fait incarcérer plus de deux mille individus. Il sera arrêté.

La commune de Paris ne cessoit de demander des fonds sous différens prétextes ; elle en avoit demandé, trois jours avant la rébellion : eh bien ! la caisse a été vérifiée, & l'on y a trouvé 6 millions 100 mille liv. en assignats, & 55 mille liv. en écus. Cambon, qui donne connoissance de ce fait, en déclare un autre non moins intéressant, c'est que Robespierre jeune avoit fait demander à la trésorerie, par le banquier Haller, associé de d'Elpagnac ; 12 millions en numéraire, chaque mois, pour l'armée d'Italie. Cette demande, qui n'étoit pas fondée, ayant été écartée, les conspirateurs s'avisèrent de faire mettre en réquisition toutes les soies du Midi de la France, afin de les exporter & de les vendre aux Génois. Cette opération devoit ruiner l'industrie ; mais rien n'arrêtoit ces scélérats. — La convention décrète que ces faits seront publiés par la voie du bulletin ; elle ordonne l'arrestation d'Haller, fournisseur à l'armée d'Italie, & charge ses comités de salut public & de législation de lui faire, dans le plus bref délai, un rapport sur l'organisation de la municipalité & des autres autorités constituées de Paris.

Rovere dit qu'à Avignon deux mille personnes ont été arrêtées, & sont au pain & à l'eau : en les arrêtant, on leur demandoit : *As-tu plus de 15 mille livres de biens ?* Une déclaration affirmative de leur part étoit suivie d'un mandat d'arrêt. Rovere demande le rappel du représentant Maignet auquel il reproche d'avoir trémpé dans ces actes arbitraires. — Granet demande que Rovere signe sa dénonciation & la dépose au comité de sûreté générale. — Décreté.

Bentabolle demande le rappel du représentant Ricord qui étoit avec Robespierre jeune près l'armée d'Italie, & qui est encore près cette armée. — Renvoyé au comité de salut public.

Céneace & Marchand, ci-devant agens du comité de salut public dans les districts de Gonesse, Senlis & autres voisins, seront mis en arrestation, ainsi qu'un autre agent nommé Garnerin, envoyé dans le département du Haut-Rhin.

La commune d'Arras, patrie de l'infâme Robespierre, envoie deux adresses de félicitation, l'une à la convention nationale, l'autre aux citoyens de Paris : ces adresses seront insérées au bulletin avec mention honorable ; la dernière sera envoyée aux sections.

La section de l'Oratoire exprime son dévouement aux représentans du peuple ; elle dénonce son comité révolution-

naire comme ayant participé à la conspiration, & tenté d'égayer les citoyens. — Renvoyé aux comités.

Montmayaut demande que les ci-devant prêtres soient exclus des comités & tribunaux révolutionnaires, & des commissions populaires. — On propose pareillement les ci-devant nobles. — Un membre observe qu'une loi les exclut déjà des comités révolutionnaires.

Thibaudeau pense que l'exclusion doit s'étendre à toutes les fonctions publiques, civiles & militaires.

Quelques membres disent que ces dispositions sont contraires aux principes.

Charlier observe que l'on ne peut attenter aux droits du peuple qui peut donner sa confiance à qui il lui plaît : il demande en conséquence que l'exclusion soit restreinte aux places données par le gouvernement.

Dubouchet & Turseau appuient l'exclusion générale : & celui-ci demande que les réquisitions délivrées à des ci-devant nobles par le comité de salut public soient annulées, & que les personnes requises soient tenues de se retirer, dans les 24 heures, de Paris & autres lieux indiqués par le décret sur les ci-devant nobles.

Claudel dit que l'abus de ces dispositions a été porté au point que des femmes d'émigrés & autres femmes ci-devant nobles ont été requises pour coudre.

Après quelques débats, la convention décrète que les ministres de tout culte & les ci-devant nobles sont exclus de toutes les fonctions publiques, civiles & militaires ; elle charge le comité de salut public de proposer le mode de leur remplacement : rapporte le décret qui autorise ce comité à donner des réquisitions aux ci-devant nobles, & ordonne le renvoi pour le délai de sortie qui doit leur être accordé.

Barrère donne lecture de plusieurs pièces officielles qui annoncent des succès & de bonnes dispositions dans les armées. (Voyez art. Paris). Le représentant du peuple Lacombe-Saint-Michel, écrit de Dune-Libre, qu'il regrette de n'avoir pu partager les dangers de la convention dans les dernières séances : l'armée ceste les conspirateurs. Les autorités constituées & la société populaire de Givet envoient une adresse énergique contre le tyran & ses complices.

Le rapport & les pièces lues par Barrère seront imprimés & adressés aux armées : il sera fait mention honorable des corps militaires qui se sont distingués dans la prise de l'île de Cassaneria, ainsi que des actes de bravoure des citoyens Bernard, Henguy, Ventre, Lalain, Bonnot, Bouilly, & du général Moreau.

Séance du 16 thermidor.

L'institut national de musique, les élèves de Léonard-Bourdon, le canton de Marly, les autorités constituées de Metz, le département de la Marne, les autorités constituées de Rouen, la commune de Châlons-sur-Saône, les sections de Montreuil, du Temple, de Lepelletier, des Champs-Blyssés, &c., félicitent la convention.

La section des Champs-Élysées sollicite l'élargissement de six citoyens dont elle atteste le patriotisme. — On décrète le renvoi au comité de sûreté générale. — Merlin, de Thionville, annonce que ce comité s'occupe nuit & jour de rendre la liberté aux patriotes.

Le décret qui exclut les ci-devant nobles & prêtres des fonctions publiques, est suspendu ; le comité fera un rapport à cet égard.

On ajourne un projet sur l'organisation de la garde nationale parisienne.

(La suite à demain.)